



## Retraite, Emploi, Salaire, ... Contre la Régression Sociale, TOUS ENSEMBLE LE 7 SEPTEMBRE 2010

*Le gouvernement s'est engagé dans une transformation en profondeur de l'ensemble de la société. A ce titre et face à la crise, il conduit une politique de défense d'un système capitaliste englué dans les affaires, qui se traduit par des attaques sans précédent contre :*

- notre système de protection sociale et notamment de retraite,*
- l'emploi, par le gel des dépenses publiques pour les trois ans à venir et un coup de frein à l'investissement social,*
- le pouvoir d'achat, entérinant le blocage des salaires, la fin des mesures fiscales et d'allocations pour les ménages les plus modestes.*

Nicolas Sarkozy a décidé de faire de la réforme des retraites un marqueur de son quinquennat. Il s'agit pour lui de convaincre l'opinion publique qu'il faut se résigner, que tous les paramètres concourent à travailler plus longtemps, sans garantie de niveau des pensions en retour.

<b>La politique du gouvernement c'est :</b>	<b>Ce que nous revendiquons :</b>
<p>Report de l'âge légal du départ en retraite à 62 ans. Report de l'âge ouvrant droit au taux plein à 67 ans.</p> <p>Allongement de la durée de cotisations.</p> <p>La reconnaissance de la pénibilité est accordée de manière individuelle. Refus de fixer une liste de métiers ou de classifications professionnelles réputées pénibles. Alignement des régimes du secteur public et privé.</p> <p>Suppression du droit des femmes ayant 15 ans de fonction publique et trois enfants de partir de manière anticipée.</p>	<p>Garantir la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans en exigeant de nouvelles modalités d'acquisition des droits prenant en compte les années d'études et de précarité subies.</p> <p>Assurer des pensions d'au moins 75 % du revenu net d'activité pour une carrière complète, calculé sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires, les 10 meilleures années pour le privé. Exiger le retour à 37,5 annuités pour tous.</p> <p>Exiger la reconnaissance de métiers pénibles ouvrant droit à des départs anticipés.</p> <p>Maintien des pensions des fonctionnaires dans le budget de l'Etat. Le régime de retraite des fonctionnaires de l'Etat constitue l'un des piliers fondamentaux du statut et un mécanisme essentiel de la fonction publique de carrière. Les droits familiaux et conjugaux doivent être revus pour ne pas perpétuer, à la retraite, les inégalités entre les femmes et les hommes.</p>

Ce projet de loi succède à la réforme Balladur de 1993 (passage dans le régime général aux vingt-cinq meilleures années et à 40 annuités pour accéder au taux plein) et Fillon en 2003 (passage à 40 annuités pour les fonctionnaires en 2008, instauration d'un système de décote et de surcote qui pénalise les carrières incomplètes et favorise la poursuite d'activité au-delà de 60 ans).

Ces réformes se sont par ailleurs accompagnées de celle de l'Ircantec (caisse de retraite complémentaire des agents non titulaires de la Fonction Publique) qui prévoit une baisse moyenne des pensions de 2 à 5 % à terme et de la mise en place du Régime Additionnel de la Fonction Publique (RAFP), premier fonds de pension obligatoire créé en France, pour les personnels titulaires de la fonction publique. Il nous faut exiger le retrait des ces lois scélérates pour imposer nos revendications.

***Le financement des retraites, et de la protection sociale en général, est très dépendant du niveau de l'emploi. Un million d'emplois en plus, c'est cinq milliards d'euros de rentrées de cotisations supplémentaires pour les retraites. Or le recul de l'âge de départ en retraite pourrait bloquer jusqu'à 1 million d'emplois, alors que les jeunes sont en difficulté pour en avoir un, sans pour autant conduire les plus de 55 ans à rester dans l'emploi. Aujourd'hui, parmi les 55/64 ans, seuls 38,9 % ont un emploi, les autres étant soit dans un plan de licenciement soit au chômage.***

La politique du gouvernement c'est	Ce que nous revendiquons
<p>10 % de chômeurs en métropole au premier trimestre 2010</p> <p>Une aggravation croissante de la situation des seniors,</p> <p>Une forte hausse du temps partiel subi, du chômage partiel,</p> <p>Un effritement continu des emplois en CDI.</p> <p>Parallèlement le nombre de chômeurs en fin de droit ne cesse de s'alourdir.</p> <p>La mise en place d'un marché capitalistique du placement piloté par Pôle Emploi et incapable de répondre aux besoins des usagers.</p> <p>100 000 emplois détruits depuis 2007 dans la fonction publique de l'Etat,</p> <p>34 000 suppressions annoncées aujourd'hui dont 16 500 à l'Education Nationale</p> <p>la remise en cause concrète, rapide, des statuts (Loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels qui généralise les possibilités de travail à temps incomplet auprès de plusieurs employeurs, le recours au contrat à durée déterminée, l'appel à des agences d'intérim).</p> <p>Le recours à des contractuels, des vacataires (40 % dans l'enseignement supérieur et la recherche, 50 % à la culture...),</p> <p>L'absence de garanties collectives pour ces personnels. (Voir le renouvellement pendant de nombreuses années de CDD recrutés pour 10 mois).</p>	<p>La création d'emplois pérennes.</p> <p>Le respect des conventions collectives nationales.</p> <p>La construction de garanties interprofessionnelles pour l'ensemble des salariés articulant droits individuels et droits collectifs.</p> <p>La création d'emplois pour combattre le sous-effectif et répondre aux besoins.</p> <p>Les emplois publics doivent être pourvus par des fonctionnaires dans le respect des dispositions du titre II des statuts de la Fonction Publique.</p> <p>L'abrogation de la loi relative à « la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique ».</p> <p>Les personnels employés sur CDI ou CDD doivent faire l'objet d'un large plan de titularisation à des emplois statutaires et cela, sans aucune diminution du volume d'emplois pour le service public.</p> <p>En attendant, les personnels des établissements concernés doivent avoir des règles d'emploi, des grilles salariales et des droits sociaux les plus proches possibles de ceux appliqués aux agents titulaires.</p>

**La réforme ne donne aucune garantie sur le niveau des pensions futures. Tous les salariés ayant eu une carrière courte ou morcelée -les femmes d'une manière globale- seront davantage pénalisés. Les cotisations sociales et, tout particulièrement les cotisations retraite sont assises sur le niveau des salaires (part fixe). Des données de l'INSEE montrent qu'en 2007, le taux moyens des cotisations sociales sur les salaires était de 41,41% alors que les revenus du patrimoine étaient sollicités à hauteur de 12,1%.**

**Par ailleurs, les revenus distribués aux propriétaires du capital sont passés de 10,8% en 1976 à 25,61% en 2007, au détriment de revalorisations salariales.**

**Porter le Smic à 1600 € brut permettrait de dégager 9,5 milliards de cotisations supplémentaires alors que les revenus non soumis à imposition (stock option, intéressement, etc.) représentent un manque à gagner de 3 milliards.**

La politique du gouvernement et du Medef c'est	Ce que nous revendiquons
<p>Refuser de reconnaître l'érosion régulière du pouvoir d'achat des personnels et des salariés.</p> <p>Dans la fonction publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- c'est confirmer l'augmentation de 0,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2010 (l'engagement pris en 2008), mais annoncer le gel des salaires pour l'année 2011.</li> <li>- Renvoyer à d'hypothétiques rencontres les négociations pour 2012 et 2013.</li> <li>- Amplifier considérablement dans le public comme dans le privé, la part variable du salaire.</li> <li>- Développer la politique indemnitaire.</li> </ul> <p>Ces mesures affaiblissent les garanties collectives, accentuent la mise en concurrence des salariés entre eux, ne font plus dépendre la rémunération et les salaires de la seule qualification.</p>	<p>Les traitements dans la fonction publique, les salaires dans le privé, doivent faire l'objet de négociations annuelles obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une indexation du point d'indice garantissant le pouvoir d'achat</li> <li>- La compensation des pertes du pouvoir d'achat enregistrées depuis 2000.</li> <li>- Une revalorisation du point indiciaire parce que nous défendons le principe d'une reconnaissance salariale de la qualification de chaque salarié : de sa technicité, de ses compétences, de l'enrichissement de celles-ci par la formation et par l'expérience.</li> </ul> <p>La refonte des grilles indiciaires doit être engagée sans délais avec un salaire brut minimum à 1.600 euros</p> <p>Pour chaque grand niveau de qualification doit correspondre un salaire de base minimum de première embauche.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un doublement du traitement entre le début et la fin de carrière,</li> <li>- Une amplitude de la grille allant de 1 à 5 avec intégration des régimes indemnitaires dans le traitement.</li> <li>- Défendre une véritable grille des classifications,</li> <li>- défendre la reconnaissance salariale des qualifications,</li> <li>- défendre une augmentation du point d'indice, des salaires, c'est fixer des points d'appui pour rendre possibles des évolutions de carrière, c'est aussi garantir l'embauche.</li> </ul>

Le gouvernement s'obstine, par un projet de loi profondément injuste et inacceptable parmi les plus brutaux en Europe, à détruire notre système de protection sociale et de retraite.

**Pourtant des solutions pour une retraite juste et pérenne existent.**

C'est pourquoi, la FERC CGT appelle les personnels de tous les secteurs à participer nombreux  
à **la journée de grève et de manifestations interprofessionnelles le mardi 7 septembre 2010**  
sans préjuger des suites qui lui seront données.

La FERC-CGT appelle à construire dans tous ses secteurs des rassemblements syndicaux les plus larges possibles afin d'assurer une mobilisation exceptionnelle des salariés et retraités.



## Bulletin de syndicalisation ou de contact



NOM.....Prénom.....

Adresse personnelle .....

Commune.....Code postal .....

e-mail.....

Tél .....

Etablissement.....

Commune.....Code postal.....

*A retourner à Ferc-Cgt, case 544, 93515 Montreuil cedex*

*Tel : 01 48 18 82 44 Fax :01 4988 07 43*

*e-mail : [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr) - internet : [www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr)*